# Compte-Rendu de l'Audience du Snudi FO 93 du 25 septembre 2025 au sujet du remplacement.

Suite à la gestion catastrophique du remplacement induite par la suppression des différentes brigades spécialisées, le Snudi FO 93 a réuni plus de 200 collègues en RIS le 17 septembre pour établir les revendications et obtenir un mandat des collègues.

Il y a été décidé l'envoi d'un motion Lien, un rassemblement devant la DSDEN le 25 septembre à 17h30, de proposer l'initiative aux autres syndicats et de demander audience à la DASEN.

Sans réponse des autres syndicats, nous avons été reçus le jour du rassemblement par la Directrice Académique, la Secrétaire Générale, la Secrétaire Générale adjointe, l'IEN politique de la ville et les responsables du service remplacement avec qui nous avons abordé plusieurs points.

**Sur le changement brutal d'organisation :**

Nous avons martelé la colère et l'indignation engendrée par la nouvelle gestion du remplacement en établissant le lien évident entre l'extension anormale des secteurs d'interventions pour les remplacements de formation et la suppression des brigades dédiées.

La DASEN nous a rétorqué que rien n'avait changé et qu'elle « appliquait ce qui était écrit en toutes lettres dans la circulaire » du remplacement, tout en concédant un changement d'habitudes. Elle a confirmé que contrairement à ce qu'elle avait indiqué précédemment, les remplacements sont étudiés en fonction de l'école de rattachement et non du lieu d'habitation.

Nous nous sommes insurgés contre cette réponse lapidaire, il y a bien un changement profond par rapport aux usages pratiqués depuis de nombreuses années et ce, sans aucune information préalable. Les conséquences de la suppression des brigades spécialisées n'avaient pas été anticipées et un report d'un an pour envisager les différentes implications aurait été justifié.

La DASEN a reconnu qu'elle « pouvait comprendre qu'il y ait un mécontentement lié à une organisation moins favorable qu'elle ne l'était l'année dernière ».

Sur la gestion « inhumaine » du remplacement, la DASEN a expliqué que ce n'est pas une volonté de sa part mais reconnaît ne pas être en capacité de gérer les cas individuels. Elle souligne être surveillée des près par le ministère. En quoi est-ce notre problème ? Le ministère doit recruter ! La DASEN ose se féliciter d'une amélioration du remplacement, ce que nous avons contesté vu le peu de recul pour dresser un quelconque bilan. La DASEN dressera un nouveau bilan en décembre, mais quid de la formation et des conditions de travail des collègues ?

Face à la souffrance et à la colère, la DASEN propose seulement pour les collègues se retrouvant dans des situations trop difficiles (médicales/sociales), de proposer une double nomination à l'année mais sur les postes fixes restés vacants. Si cette solution non satisfaisante peut vous arranger, n'hésitez pas à nous contacter à snudifo93@gmail.com.

Les situations sont censées être étudiées, mais comment ? Vu le manque de moyens de la médecine de prévention ? Ce que l'on constate ce sont des filtres administratifs et des délais de RDV inadmissibles.

Nous avons également signifié que des demandes de TR pour remplacer à l'année en renonçant à leurs ISSR n'ont pas été satisfaites. Il paraîtrait que l'information n'aurait pas été remontée au service du remplacement au mois d'août.

**Sur la communication :**

Nous avons demandé pourquoi les TR ne reçoivent plus les tableaux de remplacement.

Nous avons regretté le lien humain, direct et efficace qui existait entre les TR et les coordinateurs. Nous avons demandé à ce que les TR aient accès aux plannings, Monsieur Szelong étudie la question mais pose le problème de leur fiabilité. Pourquoi pas mais était-ce plus fiables les années précédentes ?

Nous avons signalé que l'envoi des SMS n'est pas réglementaire. Ils utilisent les numéros donnés sur Iprof, la communication officielle restant les avis de suppléances envoyés sur la boite professionnelle.

Si vous ne souhaitez plus recevoir les SMS, vous pouvez le demander mais attention aux pressions ; contactez-nous en cas de soucis..

**Quelques détails ont été évoqués :**

Pour la répartition des élèves, en cas de départ en formation et si un remplaçant est absent, la répartition se fait sur l'école.

En cas d'absence non prévue sur une école, effectuer un remplacement sur l'école est possible mais pas sur simple demande de la direction, à minima, un écrit de l'IEN est nécessaire.

En cas de notification tardive de remplacement, la DASEN reconnaît qu'un délai raisonnable de retard est acceptable et ne peut être reproché aux collègues.

Il nous a bien été confirmé suite à notre demande que l'accès aux parkings des écoles est disponible pour les TR au même titre que les autres personnels de l'école.

Enfin, concernant le PPCR, ce ne sera plus Monsieur Szelong qui effectuera les rdv de carrière mais l'IEN de l'école de rattachement, dans de rares cas où ce ne serait pas possible, ce serait l'IEN de l'école d'affectation.

**L'indemnité REP+ :**

Nous avons interrogé la DASEN sur le fait que pour les vacances scolaires, la prime REP+ ne serait versée que si le remplacement a lieu dans la même école avant et après les vacances. La DASEN a indiqué qu'il y avait une « harmonisation » au niveau académique sur les périodes de vacances.

Monsieur Szelong a indiqué que pour ces vacances d'automne, ils avaient encadré les formations autour des vacances pour que la prime soit versée mais sans aucune garantie pour les autres périodes de vacances.

Au-delà de cette « faveur », nous avons contesté la légalité de cette mesure en réaffirmant les décisions du Tribunal Administratif à savoir :

Rappelons que le TA de Montreuil avait reconnu en 2023 que les TR pouvaient percevoir l'indemnité de sujétions régie par le décret n° 2015-1087 du 28 août 2015" dans les conditions suivantes :

- "[…] *du premier jour inclus au dernier jour inclus de la période de remplacement fixée par l'arrêté d'affectation* […]" c'est-à-dire le paiement de la prime, week-end compris !
- "[…] *quel que soit le nombre d'heures accompli dans une journée de remplacement* […]" autrement dit pour l'intégralité de la journée malgré un remplacement d'une demi-journée !
- "[…] *mais également après service fait, au titre des missions pédagogiques accomplies en-dehors des périodes de remplacement* […]" et donc le paiement de la prime si l'école de rattachement est en REP/REP+.

Nous avons également rappelé que les TR touchaient la part variable de la prime REP+ au même titre que les autres collègues de l'école et qu'en cas d'absence de suppléance pendant les vacances ils devaient continuer à toucher la prime.

Les services indiquent suivre la lecture des textes au niveau de l'Académie, mais au vu de notre contestation, une réponse écrite sur le sujet doit nous être communiquée ultérieurement.

A partir du 1er décembre, il n'y aura plus de remplacements de formation. En cas de remplacement long, les collègues concernés ne pourront plus être affectés sur les remplacements de formations à partir d'avril. Les anciens BD REP+ étaient prioritaires sur la première période, mais il n'y a aucune garantie sur la deuxième période.

**Conclusion :**

Au lieu de recruter à hauteur des besoins, l'institution a fusionné les brigades spécialisées, engendrant des bouleversements profonds et une gestion automatisée qui dégradent les conditions de travail de tous les collègues.

C'est bien la dégradation constante des intérêts matériels et moraux des collègues qui engendre un désintérêt pour la profession et les difficultés de recrutement. Nous sommes dans une gestion de la pénurie.

Au lieu d'aménagements à la marge, il est temps de répondre aux revendications des collègues :

- L'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 25 ans (31,5%) !
- le retour de la distinction effective des différents types de remplaçants existant dans le département ;
- Abrogation de la réforme Macron/Borne des retraites.
- L'arrêt des suppressions de postes et la création des postes nécessaires notamment pour assurer le remplacement des enseignants absents .
- L'annulation de toutes les fermetures de classes, la création des postes dans les écoles, les établissements, les RASED, le remplacement, l'enseignement spécialisé et le recrutement massif d'enseignants, AESH, AED et de personnels (notamment médicaux-psycho-sociaux).
- L'arrêt des suppressions de postes, la création de tous les postes et des places aux concours nécessaires !
- Le réemploi de tous les contractuels qui le souhaitent !
- La titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent !